



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

L'invitation à la séance de ce conseil municipal a été valablement effectuée par mail de convocation en date du vendredi 3 avril 2026.

Les points de l'ordre du jour sont :

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 20-03-2026.

Vote des délibérations :

2026-04-01 : Proposition d'indemnités de fonction aux élus

- 2026-04-02 : Renouvellement du conseil d'administration du CCAS
- 2026-04-03 : Proposition de délégation du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales
- 2026-04-04 : Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs
- 2026-04-05 : Nomination du délégué « Fédération départementale de l'Énergie »
- 2026-04-06 : Proposition d'attribution de concessions au cimetière suite rétrocessions
- 2026-04-07 : Proposition de travaux supplémentaires sécurité routière
- 2026-04-08 : Proposition de dépenses relatives au fleurissement
- 2026-04-09 : Proposition de dépenses relatives à l'entretien des espaces verts
- 2026-04-10 : Proposition de dépenses relatives à l'abattage et l'élagage d'arbres
- 2026-04-11 : Organisation du cochon grillé 2026
- 2026-04-12 : Organisation de la sortie des aînés 2026
- 2026-04-13 : Proposition de création de 2 emplois saisonniers à temps complet pour une durée de 6 mois au grade d'adjoint technique

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire demande un tour de table pour que les conseillers issus du nouveau scrutin puissent se présenter.

Il précise ensuite que ce conseil sera enregistré.

Le décompte des présents est effectué :

- 17 présents
- 1 absence non excusée : M. GALVAIRE Enguerran
- 1 procuration : M. DESCAMPS Michel à Mme Hélène ROUGEGREZ

Le quorum est atteint et M. Le Maire déclare le conseil ouvert.

Rappel : « Au début de chaque séance, le maire doit s'assurer que le quorum est atteint. En effet, le conseil municipal ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner le (la) secrétaire à chaque séance ou de façon permanente.

Le conseil propose Mme Isabelle HACCART, à titre permanent, qui accepte.

P V



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

ABLAIN ST NAZAIRE

CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2026

Nom	Prénom	Tel	Mail	Signature
CAMPANELLA	Claudia	06 16 47 67 32	claudiacamparella2@gmail.com	
Clerbout	Linda	06 41 98 06 90	linda.clerbout@gmail.com	
Degardin	Anne marie	06 31 12 76 40	degardinanne@gmail.com	
Descamps	Michel	06 72 21 34 19	mdescamps@free.fr	Procureur H. Rougeprez
Docquois	Jodelyne	06 83 32 75 28	helotim@live.fr	
Dubreucq	Frédéric	06 18 49 83 16	fred.dubreucq@neuf.fr	
Galvaire	Enguerran	06 62 73 18 23	enguerran.galvaire@gmail.com	
Gruda	Larissa	06 35 15 48 59	lali.dga@outlook.fr	
Haccart	Isabelle	06 40 94 00 92	lhaccart.mairie@gmail.com	
Hautreux	Julien	06 30 01 65 57	hautreuxjulien@yahoo.fr	
Labenne	Pierre	06 70 20 88 35	pierre.labenne@orange.fr	
Lherbier	Anne	06 80 98 67 58	anne.leroux03@orange.fr	
Looten	Dominique	06 26 01 40 41	lootendominique@gmail.com	
Ombreux	Nicolas	06 87 24 80 09	nicoseati@free.fr	
Planquelle	Christelle	06 11 54 54 05	planquelle.christelle@gmail.com	
Queva	Grégory	06 65 15 32 36	gregqueva@laposte.net	
Rougeprez	Hélène	06 14 39 79 40	helene.rougeprez@outlook.fr rougeprez.helene@outlook.fr	
Vantorre	Philippe	06 09 30 15 51	vantorrephilippe62@gmail.com	
Vasseur	Cathy	06 43 71 50 27	vasseur.cathy@orange.fr	

AV



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAÏN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

- - - - -

Approbation du PV de la réunion de Conseil municipal du 20 Mars 2026.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit du PV relatif à l'élection du Maire et de ses Adjoints. IL demande aux membres du conseil s'il y a des remarques. Pas d'observation

Vote : Le PV du 20-03-2026 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18)

Vote des délibérations :

- **2026-04-01 : Proposition d'indemnités de fonction aux élus**

Quel est le principe général ?

L'exercice d'un mandat local est par principe gratuit (art. L. 2123-17 du CGCT). Toutefois, afin de tenir compte des dépenses et sujétions qui peuvent résulter de fonctions électives, le législateur a reconnu le droit à certains élus locaux de percevoir une indemnité de fonction dans certaines conditions.

Celle-ci n'a pas la qualité de salaire ou de rémunération : elle constitue une compensation, dont le versement doit être prévu par la loi. Il est également conditionné à l'exercice effectif des fonctions et ne peut dépasser un plafond fixé par catégorie de mandat en fonction de la population de la collectivité.

Les indemnités sont basées depuis le 1-1-2024 sur l'indice 1027 et les taux sont fixés en fonction du nombre d'habitants de la commune.

L'enveloppe est définie en prenant en compte le maire et le nombre des adjoints. L'indemnité du Maire est de droit fixée au maximum. Il peut choisir un montant inférieur via une délibération. La modulation des indemnités aux conseillers est fixée en fonction de la présence des élus.

M. le Maire propose des indemnités allouées au Maire, aux adjoints, aux conseillers délégués pour le montant suivant : 6069 € brut par mois, soit 72 828 € brut/an charges comprises

PROPOSITION Maire

	Taux maxl autorisé 2024	EGI maxl 2024	Taux appliqué 2023 à 2025	EGI brute versée 2025	EGI-maxi 2026	Taux Brut proposé 2026	Taux Net proposé 2026	Enveloppe brute mensuelle prévue 2026	Net perçu par mois
Maire	51,6%	2 121,03 €	32,74%	1 661,74 €	2 121,03 €	55,70%	49,80%	3 022,36 €	1 769,86 €
1er adjoint	19,8%	813,88 €	15,70%	797,05 €	813,88 €	21,38%	19,80%	1 201,66 €	703,69 €
2ème adjoint	19,8%	813,88 €	11,10%	563,57 €	813,88 €		15,00%	910,35 €	533,10 €
3ème adjoint	19,8%	813,88 €	11,10%	563,57 €	813,88 €		15,00%	910,35 €	533,10 €
4ème adjoint	19,8%	813,88 €	11,10%	563,57 €	813,88 €		15,00%	910,35 €	533,10 €
5ème adjoint	19,8%				813,88 €		15,00%	910,35 €	533,10 €
Conseiller délégué	6,0%		3,65%	185,17 €			4,00%	242,76 €	142,16 €
Conseiller délégué	6,0%		3,65%	186,17 €			4,00%	242,76 €	142,19 €
Conseiller délégué	6,0%		3,65%	185,17 €			4,00%	242,76 €	142,16 €
Conseiller délégué	6,0%		3,65%	185,17 €					
Conseiller délégué	6,0%		3,65%	185,17 €					
EGI TOTAL		5 376,55 €	99,99%	5 076,35 €	6 190,43 €		141,60%	6 069,00 €	5 032,46 €

Vote : 15 POUR des membres présents et représentés
3 Abstentions (Mmes CLERBOUT – CAMPANELLA et M. LOOTEN)

Mme CLERBOUT suggère d'indemniser les autres conseillers municipaux à hauteur de 20 €/mois. Proposition non retenue.

P U



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

~*~*~*~

- **2026-04-02 : Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS**

M. le Maire précise qu'à ce stade, c'est sur le nombre de membres que le conseil doit délibérer. Il rappelle également que le CCAS est présidé de droit par le Maire. Mme DEGARDIN, propose de conserver le même nombre de membres, à savoir 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et 8 membres nommés, issus des candidatures envoyées par les 4 associations extérieures mentionnées à l'art. Un appel à candidature va être lancé. Il est demandé aux conseillers municipaux de poser également leur candidature. Les désignations et nominations suivront.

**Vote : 15 POUR des membres présents et représentés
Et 3 contre (Mmes CLERBOUT – CAMPANELLA et M. LOOTEN)**

- **2026-04-03 : Proposition de délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'art. L 2122-22 du CGCT**

Il s'agit de continuer la procédure en place depuis 3 ans, à savoir un accord de délégation complète au Maire.

L'art. L2122-22 du CGCT a été remis aux membres du Conseil sous forme écrite, pour en connaître le contenu.

M. LOOTEN demande qui contrôle cette délégation. Il est rappelé que toute décision passant en conseil municipal est au préalable débattue en commission et que toutes les explications y sont fournies.

Vote : 16 POUR des membres présents et représentés et 2 abstentions (Mme CLERBOUT-M. LOOTEN)

- **2026-04-04 : Renouvellement des membres de la commission communale des Impôts directs.**

M. le Maire rappelle que cette commission propose 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants. A ce titre, Mme HACCART et M. LOOTEN souhaitent faire partie de cette liste. Au final, 6 titulaires et 6 suppléants seront tirés au sort administration ne retiendra que 6 titulaires et 6 suppléants qui seront tirés au sort.

**Vote : 15 POUR des membres présents et représentés
3 contre (Mmes CAMPANELLA et CLERBOUT - M. LOOTEN)**

- **2026-04-05 : Nomination du délégué « Fédération Départementale de l'Energie »**

Il est proposé de désigner M. HAUTREUX Julien, Adjoint aux Travaux, Sécurité, le plus à même de représenter la commune.

M. HAUTREUX précise que cette fonction n'est pas rémunérée en réponse à la question de monsieur LOOTEN.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-04-06 : Proposition d'attribution de concessions au cimetière suite aux rétrocessions**

3 demandes formulées

- Famille GLORIAN-SEVIN pour M. FACHEFER : concession rétrocédée à la commune puis rachetée pour 50 ans
- Famille OBERVILLE pour M. THOBOIS Marc : même principe pour 50 ans
- Famille FONTANAY : n'habite plus à ABLAIN mais toute sa famille est enterrée au cimetière d'ABLAIN. La commune est engagée car le demandeur avait reçu un courrier d'engagement en 2021 pour l'attribution d'une concession sur 50 ans la commune.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-04-07 : Proposition de travaux supplémentaires au titre de la sécurité routière**

M. HAUTREUX rappelle que des marquages au sol avaient déjà été repris pour 4 000 €, mais que des reprises devaient être opérées soit à la demande de la commune, soit à la demande des services départementaux.

- A la demande des services départementaux : ajout de plots réfléchissants sur les bordures des rétrécissements afin de sécuriser les passages pour 1 620 € soit une délibération à prendre pour travaux supplémentaires 1 620 €

Il est rappelé aux membres du conseil que les travaux de sécurisation de la rue Lancino auront coûté 71 690.60 €

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

- - - - -

Avant d'aborder le point suivant, M. QUEVA fait remarquer qu'au niveau de la rue des Scieurs, la visibilité pose problème en raison d'un grand nombre de voitures stationnées sur le trottoir. M. Le Maire indique que cette remarque peut s'appliquer tout au long de la rue Lancino et qu'il faudra qu'un travail de réflexion sur le thème du stationnement soit mis à l'ordre du jour de la commission travaux.

- **2026-04-08 : Proposition de dépenses relatives au fleurissement.**

M. le Maire précise qu'actuellement nous sommes toujours dans l'attente de réception de devis.

Il est donc difficile d'en débattre. Cependant et afin de ne pas retarder le fleurissement de la commune dans l'attente de la décision du conseil, M. Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le devis le mieux disant, voire le moins disant s'il coche toutes les rubriques du cahier des charges. M. le Maire rendra compte de son choix lors du prochain conseil.

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-04-09 : Proposition de dépenses relatives à l'entretien des espaces verts**

Les dépenses relatives à l'entretien des espaces verts concernent la tonte, l'entretien des talus au sein de la commune, du château d'eau à Souchez, rues parallèles comprises. Les devis qui ont été demandés prévoient 2 passages / mois d'avril à novembre, soit 16 passages / an. Ont répondu :

- La vie Active : 38 880 € TTC, nettoyage des massifs compris
- CKVS d'Ablain :
 - Base : 6 400 € TTC
 - City stade, Rte d'arras 2 500 € TTC
 - Les chemins périphériques 1 000 € TTC (après le 14-7 ; exemple : Bois de Mont)
 - Soit un total de 9 900 € TTC

Vote : 17 POUR des membres présents et représentés – 1 Abstention (M. DUBREUCQ)

- **2026-04-10 : Proposition de dépenses relatives à l'abattage et l'élagage d'arbres**

Il s'agit notamment d'abattage d'arbres au stade de football : Cyprès, peupliers situés entre le stade et le City stade et enfin l'élagage de 2 arbres sur la place de la Mairie et d'1 arbre près de l'Ecole de Musique. 3 devis ont été demandés :

Entreprises	Elagage	Abattage Cyprès	Abattage peupliers	TOTAL
LEMOINE	1 400 €	8 400 €	5 328 €	15 128 €
JARDINS ABLAINOIS	1 980 €	4 800 €	3 900 €	10 680 €
CKVS				24 800 €

M. le Maire propose d'attribuer cette prestation extérieure à l'entreprise **LES JARDINS ABLAINOIS** au prix de 10 680 €

PV



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

- - - - -

Vote : 18 POUR des membres présents et représentés

- **2026-04-11 : Organisation du cochon Grillé 2026**

Il est remis aux membres du Conseil, le Bilan détaillé du Cochon Grillé 2025. Comme il avait été précisé au conseil du 15 décembre dernier, il demeure que la commune a créé en 2023 une régie événement public afin d'organiser des événements annuels à titre exceptionnel au regard de l'impossibilité du nouveau président du comité des fêtes d'organiser le cochon grillé et la sortie des aînés. C'est pourquoi une réunion de concertation avec les associations ablainoises est prévue le 15-4-2026 afin de solliciter le monde associatif pour organiser ce week-end en fête. Le feu d'artifice sera pris en charge par la commune et il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de retenir le devis le plus avantageux économiquement et techniquement parmi les 5 devis reçus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette dépense pour un montant ht de 3000€ auprès de l'entreprise « Plein ciel ».

Le Vote n'est pas sollicité puisqu'il s'agit d'une décision extérieure qui s'impose à la commune

- **2026-04-12 : Organisation de la sortie des aînés 2026**

Il est remis aux membres du Conseil, le Bilan détaillé de la sortie des aînés en septembre 2025. Comme il avait été précisé au conseil du 15 décembre dernier, il demeure que la commune a créé en 2023 une régie événement public afin d'organiser des événements annuels à titre exceptionnel au regard de l'impossibilité du nouveau président du comité des fêtes d'organiser le cochon grillé et la sortie des aînés. C'est pourquoi une réunion de concertation avec les associations ablainoises est prévue le 15-4-2026 afin de solliciter le monde associatif pour organiser le week-end en fête ainsi que la sortie des aînés.

Le Vote n'est pas sollicité puisqu'il s'agit d'une décision extérieure qui s'impose à la commune

- **2026-04-13 : Proposition de création de 2 emplois saisonniers à temps complet pour une durée de 6 mois au grade d'adjoint technique**

Il est indiqué aux membres du conseil que ces créations sont justifiées pour l'entretien des espaces verts, notamment au niveau des arrosages, le nettoyage des caniveaux, l'entretien du cimetière et du terrain de foot. Ces recrutements se justifient par une demande croissante des espaces en période d'été.

Vote : 14 POUR des membres présents et représentés

4 Abstentions (Mmes CAPANELLA et CLERBOUT - Mrs DUBREUCQ et LOOTEN)

Informations :

M. le Maire précise :

- qu'il est prévu un Conseil Municipal le 29-4-2026 axé sur le budget et demande aux élus de retenir cette date sur leur agenda.
- que l'organigramme communal sera envoyé aux élus qui précisera l'attribution des délégations aux adjoints et conseillers délégués et leurs commissions associées
- qu'un mail sera envoyé aux élus afin qu'ils envoient leur souhait d'incorporer les commissions municipales mises en place. M. Le Maire rappelle que pour participer aux commissions, il est indispensable d'être assidu et participatif.

P V



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

- - - - -

Vos Questions :

- **Questions posées par M. LOOTEN**

- 1) Pouvez-vous nous dire l'utilité d'un délégué de la fédération départementale de l'énergie ?
- 2) Quel est son rôle ? et quelle sera son indemnité et la commune devra-t-elle supporter cette dépense ?
- 3) Quels sont les travaux supplémentaires pour la sécurité routière et ces travaux ne devraient-ils pas être discutés en commission travaux au préalable ?
- 4) depuis l'arrivée d'un responsable technique, la commune dispose-t-elle des compétences techniques pour effectuer ce fleurissement ? cela représente quelle charge financière ?
- 5) Idem pour l'entretien des espaces verts ?
- 6) le fleurissement et l'entretien des espaces verts ainsi que l'abattage et l'élagage vont-ils être sous traités ? si oui par qui ? avons-nous des devis ?
- 7) quelles sont les zones concernées ?
- 8) le bois généré par l'élagage et l'abattage va-t-il être vendu au profit du CCAS ou stocké comme l'année dernière ?
- 9) Pour le cochon grillé de 2025 quel est le bénéfice et à qui a-t-il été reversé ?
- 10) Que représente la dépense de 2 emplois saisonniers ?
- 11) quel sera l'effectif technique opérationnel global ?
- 12) Avec cet effectif avons-nous encore besoin de sous-traitance ?
- 13) La mairie va-t-elle subventionner le bus pour le voyage des CM1 et CM2 ?
- 14) Quel en est le coût avec les augmentations à la pompe ?
- 15) Quel est le coût du bus pour le voyage des aînés ? qui finance ?
- 16) Il y a un problème avec le salaire octroyé aux agents recenseurs ? Pourquoi ?
- 17) quelle montant total a été alloué pour effectuer cette tâche et quelle répartition a été faite entre les intervenants et le ou la ou les responsables ?
- 18) les travaux du café sont-ils terminés ou pas à quand la visite et y a-t-il des candidatures pour ce futur tiers lieux ?
- 19) les démarches juridiques associées aux contrats sont-elles terminées ? y a-t-il encore des incertitudes ?
- 20) où en est-on de l'équipement lumineux LED de voirie ? ou y a-t-il un prévisionnel ?
- 21) il a été question de l'implantation d'une nouvelle antenne SFR dans la commune Qu'en est-il ? Le projet en lien avec la mairie est-il tombé à l'eau ?

M. Le Maire précise à M. LOOTEN que les toutes les questions ne seront pas reprises dans la mesure où elles ont été débattues lors de la séance. (1 à 7 – 11 et 12 – 15)

Question 8 : le bois généré par l'élagage et l'abattage va-t-il être vendu au profit du CCAS ou stocké comme l'année dernière ?

M. le Maire précise qu'à partir du moment où ces travaux seront assurés par un service extérieur, il sera procédé soit au broyage et épandage sur les parterres, soit une reprise pour dépôt en déchetterie. Pour éviter toute polémique, rien ne sera conservé par la commune pour respecter le cadre légal.

Question 9 : Pour le cochon grillé de 2025 quel est le bénéfice et à qui a-t-il été reversé ?

Il a été distribué le bilan du cochon grillé organisé le 27-6-2025 par la commune et qui ne révèle pas d'excédent mais bien un coût pour la commune, et ce pour la dernière fois (voir projet délibération 2026-04-11).



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

~*~*~*~

Question 10 : Que représente la dépense de 2 emplois saisonniers ?

Il est précisé à M. LOOTEN que le coût de 2 emplois saisonniers pour une période de 6 mois, charges comprises, représente environ 33 000 €

Question 13 : La mairie va-t-elle subventionner le bus pour le voyage des CM1 et CM2 ?

Question 14 : Quel en est le coût avec les augmentations à la pompe ?

M. le Maire rappelle que chaque année la commune participe aux frais liés au voyage des élèves de CM1 et CM2. Le coût du transport fait partie de l'enveloppe globale du coût du voyage qui devrait être chiffré et présenté à titre prévisionnel au Conseil Municipal. A ce jour, aucun budget n'a été présenté indiquant son coût complet, la participation qui est demandé aux parents et le reste à charge communal. M. OMBREUX, adjoint chargé de ce secteur, l'a sollicité de Mme la Directrice et attend son retour. M. Le Maire rappelle que le transport fait partie intégrante du coût du voyage et qu'il n'a pas à être demandé de manière différenciée du reste. Chaque participation communale doit être individualisée, chiffrée au niveau du budget pour une juste imputation et répartition des dépenses communales. C'est vrai du voyage des écoles, c'est désormais la règle pour toute dépense publique et nous allons appliquer la réglementation.

Question 16 : Il y a un problème avec le salaire octroyé aux agents recenseurs ? Pourquoi ?

Question 17 : quelle montant total a été alloué pour effectuer cette tâche et quelle répartition a été faite entre les intervenants et le ou la ou les responsables ?

Réponse : la participation de l'INSEE d'un montant de 3386€ est fixée par l'INSEE sous forme d'un forfait déterminé selon le nombre logements existants. Ce montant ne finance même pas le recrutement de 4 recenseurs qui en réalité ont coûté à la commune 3 573.97 € soit plus que le forfait versé.

L'organisation et la coordination a été confiée à la responsable des services et à un agent administratif. L'impression des documents et la fourniture des enveloppes ont été supportées par la commune et un poste informatique pour télédéclarer a été mis à disposition à ceux qui ne disposaient pas de matériel chez eux. Pour cette organisation les agents communaux ont touché 0 €, et les frais matériels n'ont pas été remboursés. A titre d'information, lors du précédent recensement, (4-12-2019) il avait été attribué 1 000 € à l'élue en charge de la coordination. A titre d'information, si la commune avait fait le choix d'externaliser cette mission à la Poste, il lui en aurait coûté 13 000 €. C'est donc une économie non négligeable pour la commune. La rémunération des recenseurs a été payée à l'unité et basée sur un taux horaire légal.

Question 18 : les travaux du café sont ils terminés ou pas a quand la visite et y a t-il des candidatures pour ce futur tiers lieux ?

M. HAUTREUX, adjoint aux travaux précise que les travaux seraient achevés fin avril. Une visite sera organisée pour les membres du Conseil indépendamment d'une inauguration.

Question 19 : les démarches juridiques associées au contrats sont elles terminées ? y a t il encore des incertitudes ?

M. HAUTREUX indique que s'agissant du recrutement du gérant, le cahier des charges doit être finalisé et délibéré. Il reste des questions juridique est à approfondir.

Question 20 : où en est-on de l'équipement lumineux LED de voirie ? ou y a t il un prévisionnel ?

M. HAUTREUX, précise que même si cela ne se voit pas les travaux ont démarré, notamment au niveau de la câblerie, des boîtes ... Ces travaux ont été subventionnés par l'Etat et dans ce cadre, ils doivent être terminés fin mai. La pose des LED et la fin des travaux induiront le rétablissement de l'éclairage de nuit, moins énergivore. Cela participera au renforcement de la sécurité générale de la commune.

P V



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

- - - - -

Question 21 : il été question de l'implantation d'une nouvelle antenne SFR dans la commune Qu'en est il ? Le projet en lien avec la mairie est-il tombé à l'eau ?

M. Le Maire indique que le projet est toujours d'actualité, qu'il se fasse sur un terrain public ou sur un terrain privé. ORANGE a recherché une autre localisation et a étudié son implantation sur l'Eglise. Dans ce cadre, une nouvelle réunion publique sera organisée pour recueillir l'avis de la population, sachant qu'à aucun moment la commune ne pourra s'opposer à son installation.

M. Le Maire remercie encore l'ensemble des membres du Conseil et clôture ce dernier conseil à 20h25.

Le Conseil Municipal prend fin à 20h25

*Le Maire,
Philippe VANTORRE*

*Le Secrétaire de séance,
Isabelle HACCART*





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 8 avril 2026 à 18 h 30

- - - - -

Annexe à la délibération 2026-04-01 – fiche référence de la DGCL –

ANNEXE

1

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	25,5	1 048,18
De 500 à 999	40,3	1 656,54
De 1 000 à 3 499	51,6	2 121,03
De 3 500 à 9 999	55	2 260,79
De 10 000 à 19 999	65	2 671,84
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 %

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	9,9	406,94
De 500 à 999	10,7	439,83
De 1 000 à 3 499	19,8	813,88
De 3 500 à 9 999	22	904,32
De 10 000 à 19 999	27,5	1 130,39
De 20 000 à 49 999	33	1 358,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjoint au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

TYPE DE COMMUNE	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Marseille, Lyon (art. L. 2511-34 du CGCT)	34,5	1 418,13
Communes de 100 000 habitants et plus : conseillers municipaux (art. L. 2123-24-1-I du CGCT)	6	246,63
Communes de moins de 100 000 habitants : conseillers municipaux (art. L. 2123-24-1-II du CGCT)	6 (dans l'enveloppe maire + adjoints)	246,63
Ensemble des communes : conseillers municipaux délégués (art. L. 2123-24-1-III du CGCT)	indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints	

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1er janvier 2024 :

4 110,52 €

(pour mémoire : montant annuel = 49 326,29

4110,524167

Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023

P.U